

République de Côte d'Ivoire



Union Discipline Travail

Consulat de Côte d'Ivoire

ENTREE D'UN ANIMAL DOMESTIQUE EN COTE D'IVOIRE

Demander à son vétérinaire

- Un certificat Sanitaire
- Un certificat anti-rabique

Pas de quarantaine pour les animaux domestique arrivant en Côte d'Ivoire

Horaires d'ouverture de la Chancellerie : Mardi et Jeudi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

58 Av Maréchal Foch – 69006 LYON
Tél : 04 72 43 92 33 – e mail : cotedivoirelyon@yahoo.fr